

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE



SSGPI

Avenue de la Couronne 145A 1050 Bruxelles Tél. 02 642 60 43 Fax 02 554 43 48

Aux comptables spéciaux et aux services financiers de la zone de police

Bruxelles, 25-10-2016

Votre référence

Notre référence

Votre gestionnaire de dossier

E-mail

Fabien Courtecuisse

ssgpi.cc.cpta@police.belgium.eu

Objet: Clôture du cycle de traitement de octobre 2016

Cher(e),

Le cycle de traitement de octobre 2016 a été définitivement clôturé le mercredi 19 octobre 2016. Vous trouverez ci-dessous les nouveautés relatives à ce cycle de traitement.

1 Activa: Nouveau fichier TH.ACTP

Il y a, pour l'instant, une discordance entre le fichier de paiement TH.PAY et le fichier comptable TH.BHCP pour les membres du personnel qui bénéficient du plan Activa, dans le cadre du « plan d'embauche win-win ».

Ce plan Activa prévoit qu'une partie de la rémunération nette soit prise en charge par l'ONEM sous forme de subside.

Ce subside représente donc, pour l'employeur, une exonération d'une partie du paiement de la rémunération nette de l'employé et est matérialisé au moyen du code salarial 9400, qui est présent dans le fichier TH.CNTL.

L'écriture comptable du subside, quant à elle, n'est pas prévue dans le fichier comptable TH.BHCP. Ce qui a pour conséquence une discordance entre le fichier comptable et le fichier de paiement.

L'avis du 08 septembre 2010 de la Commission des Normes Comptables concernant le traitement comptable dans le chef de l'employeur des contributions salariales accordées par les pouvoirs publics prévoit que la charge salariale des travailleurs concernés doit être enregistrée pour son montant brut. La disparition d'une partie de la dette relative aux rémunérations doit être considérée comme un subside d'exploitation, étant donné que cette disparition influence directement le résultat d'exploitation. Cette disparition sera comptabilisée sous la rubrique « 740 subsides d'exploitation et montants compensatoires ».

Ci-dessous, vous pouvez retrouver un exemple de l'écriture comptable:

45501 Rémunérations nettes

500,00

à 74001 Subsides d'exploitation et montants compensatoires

500,00

Le code fonctionnel 33091 et le code économique 111-01/00 restent inchangés.

Afin d'assurer la concordance entre les fichiers de paiement et comptable, le SSGPI mettra à disposition des zones de police concernées, à partir des rémunérations du mois d'octobre 2016, un nouveau fichier Excel dénommé TH. « n° juridique de la zone de police ».ACTP. « date de finition ». « n° de suivi du document »

Dans le courant du mois de novembre 2016, un fichier récapitulatif reprenant les mois de janvier 2016 à septembre 2016 sera également mis à disposition sur FinDoc.

Le fichier TH.ACTP reprend deux onglets :

Onglet TOT_ACTIVA
 Cet onglet reprend l'écriture comptable <u>unique</u> pour le mois concerné.

DraftFinalCode	CompanyNumber	ZoneNumber	PaymentDate	Code_Fonct	Code_Econ	Annee_Budgetaire	Compte_GL	Debit	Credit
FINAL	11XXX	5XXX	2016-10-27	33091	1110100	2016	45501	596,05	0
FINAL	11XXX	5XXX	2016-10-27	33091	1110100	2016	74001	0	596,05

Onglet DETAIL ACTIVA

Cet onglet reprend l'écriture comptable par membre du personnel et par période de paie, sur base du code salarial 9400

Type_De_Cloture	CompanyNumber	Num_Zone	Date_Ordre_Paiement	Num_Identification	NOM	Prenom	Code_Fonct	Code_Econ	Periode_paie	Code_Salaire	DESCRIPTIONFR	Compte_GL	Debit	Credit
FINAL	115XX	5XXX	2016-10-27	44XXXXXXX	AAAAA	BBB	33091	1110100	2016-10-31	9400	Interv.net. cadre embauche	45501	171,05	0
FINAL	115XX	5XXX	2016-10-27	44XXXXXXX	AAAAA	BBB	33091	1110100	2016-10-31	9400	Interv.net. cadre embauche	74001	0	171,05
FINAL	115XX	5XXX	2016-10-27	44XXXXXYY	CCCCC	DD	33091	1110100	2016-10-31	9400	Interv.net. cadre embauche	45501	425	0
FINAL	115XX	5XXX	2016-10-27	44XXXXXYY	CCCCC	DD	33091	1110100	2016-10-31	9400	Interv.net. cadre embauche	74001	0	425

Cordialement,

Fabien Courtecuisse SSGPI - Cellule comptabilité